



FRAIS DES EVALUATEURS CQP

Janvier 2009

Conditions de prise en charge des frais des évaluateurs CQP

Le FAF Propreté prend en charge les frais de vie et de transport des évaluateurs CQP dans le cadre de la "formation évaluateurs" et des journées de jury CQP sur la base des frais réels limités sur **justificatifs** :

Hébergement et Repas

HOTEL Pris en charge aux frais réels sur justificatif (Hôtel*** maximum)

REPAS 18,50€HT maximum (1 diner par jour maximum le repas du midi étant pris en charge par ailleurs)

TRANSPORT

- **Avion - train** : remboursement des **frais réels sur justificatifs**.
 - **Voiture** : **0,510€ km (forfait kilométrique)**, le FAF se réservant le droit de limiter le remboursement dans le cas où ce mode de transport s'avèrerait beaucoup plus onéreux que le train et l'avion. Fournir un justificatif du **nombre de kilomètres réalisés** (ex: Mappy, via michelin...).
 - **Taxi** : Sur justificatifs et seulement pour les petits trajets (par exemple gare/lieu de formation...)
-